

**AVIS AUX CANDIDATURES PORTANT SUR LES MODALITES D'ATTRIBUTION
DE NOUVELLES MESURES EN PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
POUR L'ANNEE 2019**

Autorité compétence pour l'appel à candidature

Agence Régionale de Santé de Normandie
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

Direction en charge de l'appel à candidature

Direction générale
Mission Santé Mentale
Dr Cécile BONNEFOY

Clôture de l'appel à candidature

Vendredi 4 octobre 2019, 17h

Objet de l'appel à candidature

Modalités d'attribution de nouvelles mesures en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent pour l'année 2019.

1. Critères de sélection et modalités d'évaluation des candidatures

Afin de garantir un traitement équitable des dossiers réceptionnés et la transparence des procédures, les critères de sélection et modalités de cotation des candidatures feront l'objet d'un dossier d'instruction de l'avis d'appel à candidature (Cf. article 2 du cahier des charges).

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie sélectionnera les candidats sur la base de l'Instruction Mission Santé Mentale.

Sur la base de cette sélection, la DGOS accompagnera financièrement dès 2019 les projets retenus, au regard notamment de leur pertinence en termes de réponses aux besoins non couverts ainsi que leur degré de maturité pour une mise en œuvre rapide et de leur couverture territoriale.

2. Pièce justificative exigible et modalités de dépôt des candidatures

Pièce justificative exigible :

- Le dossier de candidature complété comprenant :
 - Présentation de l'état des lieux de l'offre territoriale ;
 - Projet, territoire, finalité et pertinence au regard de l'appel à projet ;
 - Public cible ;
 - Articulation avec les autres acteurs concernés ;
 - Evaluation ;
 - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Modalités de dépôt des candidatures :

a) Envoi par courrier

Les dossiers de candidature seront adressés en version papier avec la mention « Mesures nouvelles DAF PSY 2019 - NE PAS OUVRIR » en deux exemplaires en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé de Normandie
Direction Régionale
Mission Santé Mentale
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

Le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi.

b) Envoi par mail

L'envoi par courrier devra être doublé d'un envoi par mail reprenant en version électronique le dossier de candidature.

Dans ce cas, l'envoi du dossier de candidature par mail s'effectuera à l'adresse suivante :

cecile.bonnefoy@ars.sante.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à candidature « Mesures nouvelles DAF PSY 2019 »

Corps du mail : éléments du dossier de candidature

Pièces jointes : pièces jointes se rapportant à la candidature

Les pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

3. Publication et modalités de consultation du présent avis

L'avis d'appel à candidature « Modalités d'attribution de nouvelles mesures en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent pour l'année 2019 », le cahier des charges et le dossier de candidature seront publiés sur le site internet de l'ARS Normandie, à l'adresse suivante :

<https://www.normandie.ars.sante.fr>

4. Calendrier de l'appel à candidature

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 4 octobre 2019, 17h

La Directrice générale,



Christine GARDEL